

“Taxer les géants du web rapporterait 150 millions d’€ par an”

JUSTICE FISCALE

La proposition de la députée Vanessa Matz (CDH) de taxer les Gafa à hauteur de 3% sera étudiée ce mardi au Parlement.

Les Gafa (ou Gafam) sont les entreprises géantes de l'économie numérique: ces initiales reprennent Google, Amazon, Facebook, Apple et Microsoft. En Europe, ces géants sont deux fois moins taxés que les entreprises des autres secteurs (9% de taux moyen d'imposition contre 23%). Pour mettre fin à cette forme “d'injustice fiscale”, une proposition de loi relative à la

création d'une taxe provisoire (TSN) portant sur les produits générés par certaines activités des géants du numérique va être déposée par la députée Vanessa Matz (CDH) et sera débattue ce mardi en commission fiscale. Toutefois, en mars dernier, le texte n'avait pas obtenu la majorité des votes au Parlement. “Cela avait beaucoup chipoté à l'époque même si le CDV avait cosigné le texte sous l'ancienne ma-

majorité. À l'époque, aucun pays européen ne disposait d'une telle loi. Il y avait donc une certaine réticence de la part des partis politiques, ce qui avait donné lieu à de nombreuses abstentions”, indique la députée fédérale.

Mais depuis, la France, l'Autriche et l'Italie sont passées à la vitesse supérieure avec l'adoption d'un texte de loi. La Commission européenne a élaboré un projet de taxation européenne, mais il n'a jamais vu le jour. La raison? L'unanimité est requise pour les votes sur des matières fiscales et certains pays sont réticents. De plus, cette

forme de paradis fiscal s'explique par deux raisons. “Tout d'abord, pour taxer une activité, il faut un établissement stable, physique et matériel de l'entreprise, mais ici, il s'agit d'activité immatérielle vu qu'elle est digitale. Deuxièmement, certains pays européens proposent un taux de taxation faible, comme le Luxembourg ou l'Irlande. Les géants du web délocalisent donc leurs activités là-bas, ce qui crée une concurrence fiscale effrénée. Les pays avec un faible taux avaient voté non, car ils ne voulaient perdre cette activité chez eux.”

Il faut donc que chaque pays mette en place sa propre

réglementation, en attendant la création d'un règlement plus important au niveau international.

“Si on commence à taxer les bénéfiques, ils vont tous partir.”

La proposition de loi au niveau belge propose de taxer l'activité mais pas les bénéfiques. “Si on commence à vouloir taxer les bénéfiques, ils vont tous vouloir partir. On veut donc faire comme en France en taxant le chiffre d'affaires à hauteur de 3% pour des activités localisables. Par exemple, quand on réserve sur le site d'Airbnb, c'est localisable en Belgique, ou encore par Banking, on vise les activités qui se passent en Belgique.”

Combien cela pourrait-il rapporter à l'État? “On parle de l'ordre de 100 à 150 millions par an en Belgique, ce qui est peu au vu des milliards qu'ils engrangent. On dit Gafa pour se simplifier la vie, mais ça concerne une vingtaine d'entreprises. Il y a aussi Airbnb, Booking. Le terme Gafa, c'est juste pour l'abréviation”, déclare Vanessa Matz.

Seront soumises à la taxe les entreprises dont les ventes mondiales sur les activités numériques sont supérieures à 750 millions d'euros et celles dont les ventes belges excèdent 25 millions.

